



EVERFI
3 chemin du Jubin - Bâtiment 1
69570 Dardilly



EXCO & ASSOCIES
42 avenue de la Grande-Armée
75017 Paris

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 septembre 2025

EVERFI
S.A.R.L. d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 40 000 euros – 511 535 882 RCS Lyon
Membre de la CRCC de Lyon-Rhône

Exco & Associés
S.A.S. de commissariat aux comptes
Capital de 106 000 euros – 519 787 735 RCS Paris
Membre de la CRCC de Paris

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Société anonyme

RCS Nanterre 969 504 133

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'Assemblée générale de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes

Everfi
A Dardilly, le 30 janvier 2026



Emmanuelle Vicente

Exco & Associés
A Paris, le 30 janvier 2026



François Verdier